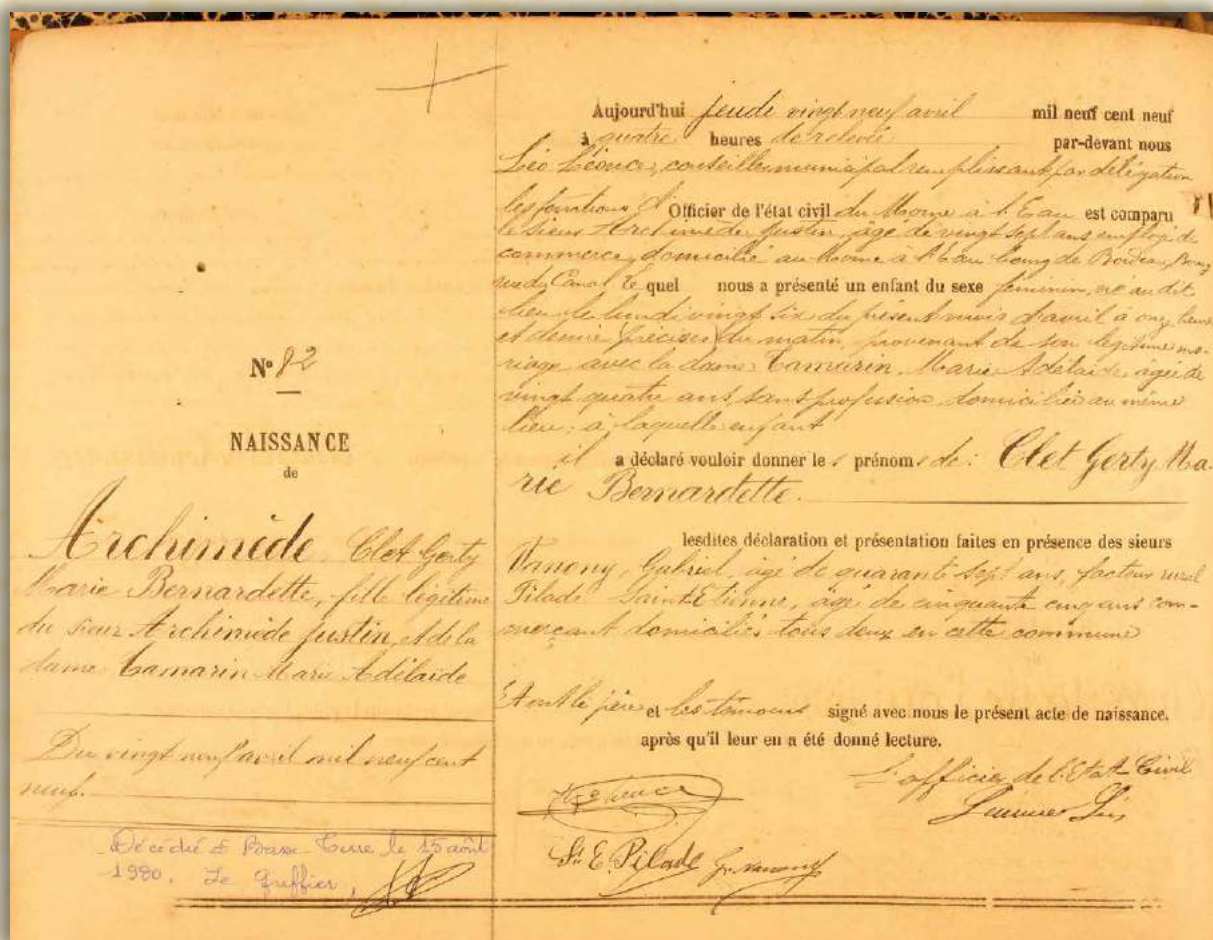


Guide de généalogie familiale en Guadeloupe

Chaque année, les Archives départementales de la Guadeloupe accueillent quelques centaines de généalogistes des débutants aux plus chevronnés. Elles répondent également, malgré la mise en ligne progressive de l'état civil sur l'ensemble du territoire français, à d'autres centaines de demandes de recherche par correspondance.

Près de 70 % du public accueilli dans la salle de lecture est composé de généalogistes. Ce guide s'adresse à eux et à ceux qui, n'ayant pas encore franchi le premier pas, s'aventureront peut-être un jour dans une recherche qui, sous les apparences de facilité, est semée d'embûches.



Acte de naissance de Gerty Archimède le 29 avril 1909 à Morne à l'Eau, fille de Justin Archimède et de Marie-Adélaïde Tamarin. AD971.-1 E 1069.

Pour mener à bien une recherche de généalogie familiale et ne pas être déstabilisé par la première difficulté ou incompréhension rencontrée, il est nécessaire de connaître la source principale, c'est-à-dire les registres paroissiaux et les registres d'état civil : son histoire, les informations qu'elle nous livre. Connaître l'histoire guadeloupéenne facilite grandement la recherche. Dans tous les cas, le personnel des Archives départementales rompu à cet exercice depuis quelques décennies sera là pour vous conseiller et vous guider : leur longue expérience leur permet de vous emmener là où vous n'auriez peut-être jamais songé vous engager.

Tout d'abord un peu d'histoire !

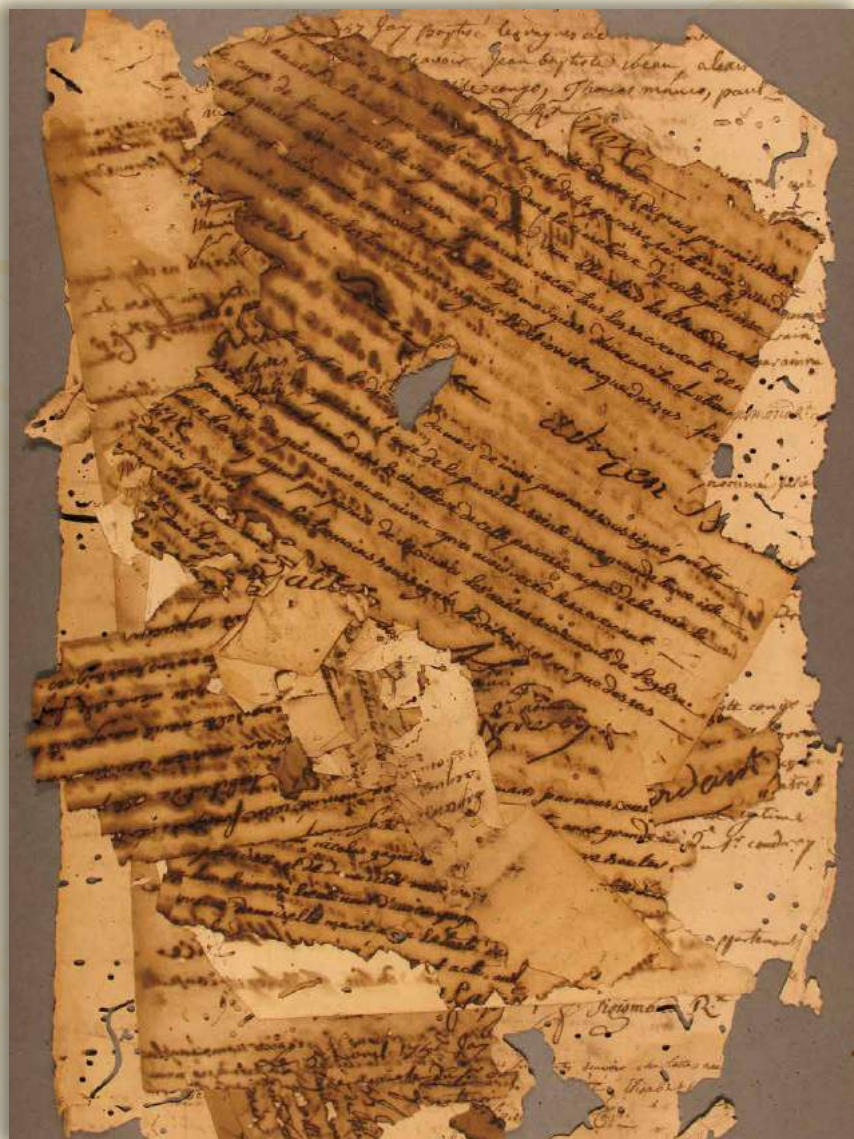
À l'origine, connaître l'identité civile des personnes

Comme en France métropolitaine, la tenue de l'état civil se met en place difficilement en Guadeloupe. La réglementation est commune : l'ordonnance de 1667 et la déclaration de 1736 sont applicables en Guadeloupe même si Moreau de Saint-Méry signale que cette dernière n'aurait été enregistrée que le 29 juillet 1765 par le Conseil souverain. Le respect des obligations dictées par ces deux premières ordonnances en témoigne. Après la déclaration royale de 1736, les registres de catholicité sont tenus régulièrement.

Les guerres, la négligence humaine, les cyclones ou encore les tremblements de terre ont mis en danger ou fait disparaître un grand nombre de registres. Dès la fin du XVII^e siècle, il est fait mention du mauvais état des registres paroissiaux ou de leur disparition : ceux de Vieux-Habitants antérieurs à 1691 ont disparu après l'arrivée des Anglais ; ceux de Sainte-Anne ont été détruits lors du siège de 1750.

La double tenue des registres d'état civil (une minute et une grosse en 1667, puis deux minutes en 1736) avait laissé espérer qu'une collection échapperait à la destruction. Mais, en 1778, c'est la vermine qui s'attaque à la collection du greffe de la juridiction de Basse-Terre : l'ensemble des registres est incinéré.

L'incertitude de pouvoir conserver l'intégralité de ces registres d'état civil essentiels pour prouver l'identité d'une personne dans les colonies, mène en partie à la création du dépôt des papiers publics des colonies (DPPC) en juin 1776 : une deuxième copie est réalisée et adressée à Versailles. Ces registres sont conservés aux ANOM et pour les plus récents au ministère de l'Outre-mer. Cette troisième collection a pris fin en 2011 (décret n° 2011-2044 du 29 décembre 2011 portant suppression du dépôt des papiers publics des colonies).



Registre des baptêmes des esclaves de Sainte-Anne, 1751-1757.

Ce registre regroupe essentiellement des actes de baptême, mais on y découvre également quelques actes de sépulture de Libres de couleur inhumés dans le cimetière paroissial et quelques mariages d'esclaves. L'origine des esclaves baptisés est très souvent mentionnée : ibo, congo...

C'est un des plus anciens registres connus pour Sainte-Anne dont la collection débute en 1731.

L'état de conservation de ce registre n'a pas permis sa numérisation : les pages très fragilisées tombent en morceaux à chaque manipulation manuelle.

Sa restauration indispensable pour une communication au public sera longue, minutieuse et coûteuse.

Tout d'abord un peu d'histoire !

Histoire de l'état civil : quelques dates

1539. Ordonnance de Villers-Cotterêts. Fondement de l'état civil et emploi de la langue française dans l'administration. Tenue obligatoire des registres des baptêmes.

1579. Ordonnance de Blois. Création des registres des baptêmes, mariages et sépultures.

1667. Ordonnance de Saint-Germain en Laye, dit code Louis. Elle commence à transformer de fait les registres paroissiaux en registres d'état civil pour répondre aux besoins d'une justice pour laquelle la preuve écrite prend le pas sur le témoignage. Les registres doivent être tenus en deux exemplaires, la « minute » conservée par le curé, et la « grosse » par le greffe de la juridiction. La rédaction des actes est uniformisée : signature des actes de baptême par

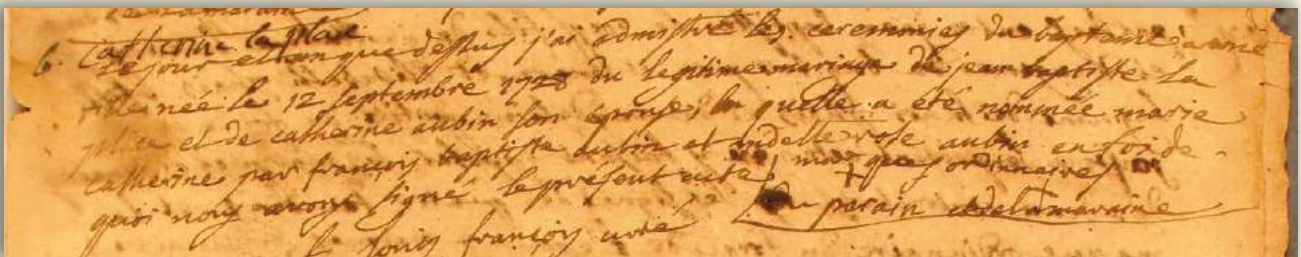
le parrain et la marraine (et éventuellement par le père), des actes de mariage par les conjoints et les témoins, les actes de sépulture par deux parents ou amis présents.

1736. Déclaration royale. C'est le premier texte exclusivement dédié à l'état civil. Elle rappelle et complète l'ordonnance de 1667 mais les deux registres sont désormais identiques : ce sont deux originaux.

1787. Édit de Versailles. L'Église doit désormais enregistrer l'état civil des sujets non catholiques (protestants, athées...) dans les registres de catholicité.

1792. Décret du 20 septembre 1792. Laïcisation de l'état civil. La tenue des registres est désormais confiée aux communes.

Application de l'ordonnance de 1667.



AD971.- 4 E dépôt 16.

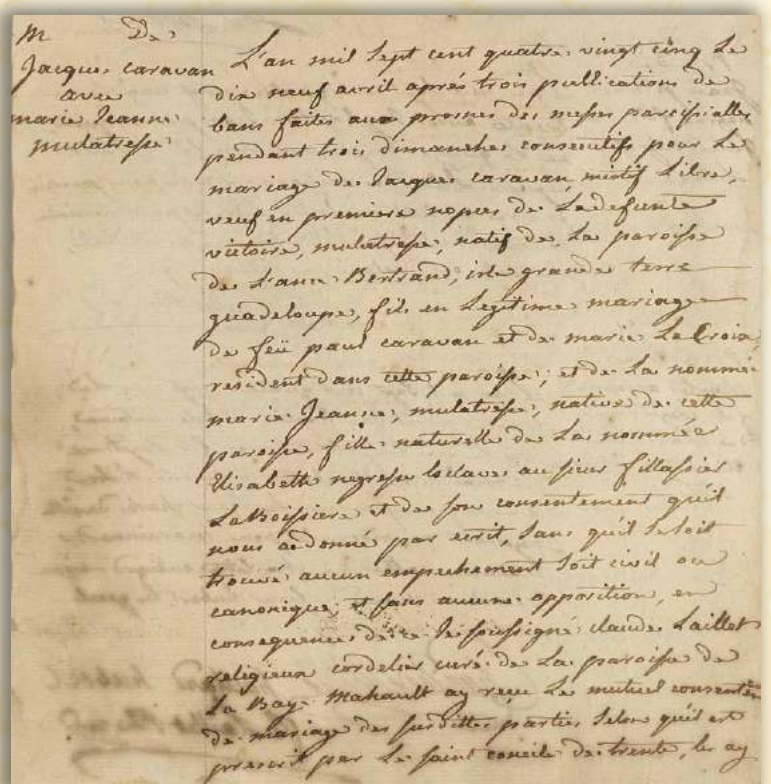
Saint-Barthélemy. Acte de baptême du 21 avril 1729 de Marie Catherine La Place, née le 12 septembre 1728, « du légitime mariage de Jean-Baptiste La Place et de Catherine Aubin son épouse ». Le parrain est François-Baptiste Aubin et la marraine Rose Aubin : ils tracent une croix pour signer.

Application de la déclaration royale de 1736.

Cet acte de mariage précise les noms, qualités et demeures des contractants et des quatre témoins.

« Jacques Caravan, métisse libre, veuf en 1^{res} noces de feu Victoire, mulâtresse, natif de la paroisse de l'Anse-Bertrand, fils de Paul Caravan et de Marie Lacroix de l'Anse-Bertrand, et de Marie-Jeanne, mulâtresse, native de l'Anse-Bertrand, fille d'Élisabeth négresse esclave de Fillassier La Boissière ».

Les quatre témoins signent : Pierre Joseph Le Breffe, Denis Hogue, Romain Henry Giel baron Daigremont et François Thomas Le Merle des Roseaux. Les époux ne savent pas signer.



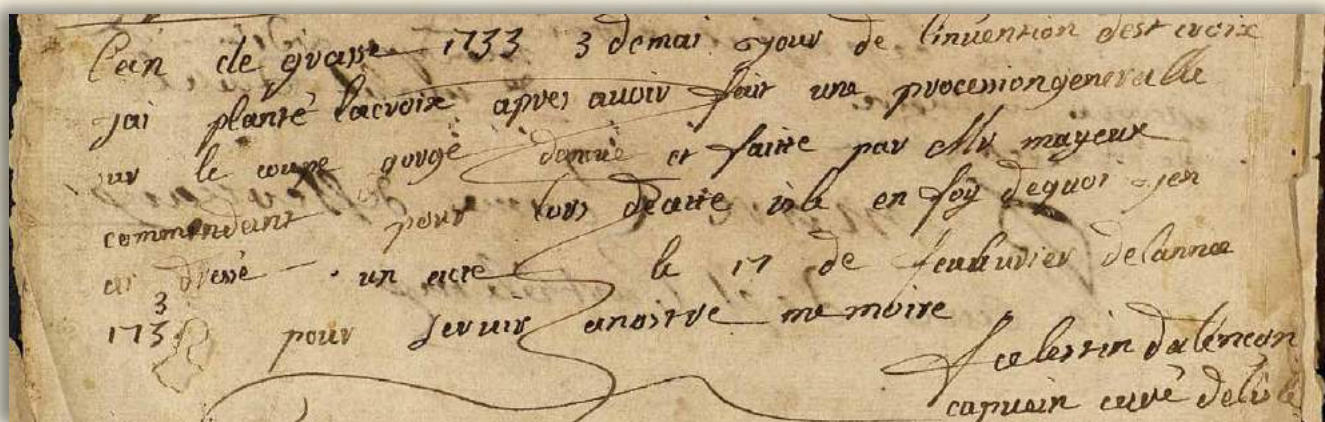
Baie-Mahault. Acte de mariage de Jacques Caravan et Marie-Jeanne mulâtresse, 19 avril 1785. AD971.- 1 E 3/1.

De la fiabilité des actes des baptêmes, mariages et décès !

Sous l'Ancien Régime, la tenue des actes d'état civil relève de deux natures différentes : religieuse et civile. Le pouvoir royal en contrôle donc la rédaction de façon indirecte : les délais entre la publication des ordonnances et leur application peuvent être longs. Ainsi, dans les actes, l'âge des personnes est-il indiqué au lieu de la date de naissance ; le lieu de naissance, la profession ou la résidence sont peu mentionnés. L'orthographe des patronymes n'est pas stable.

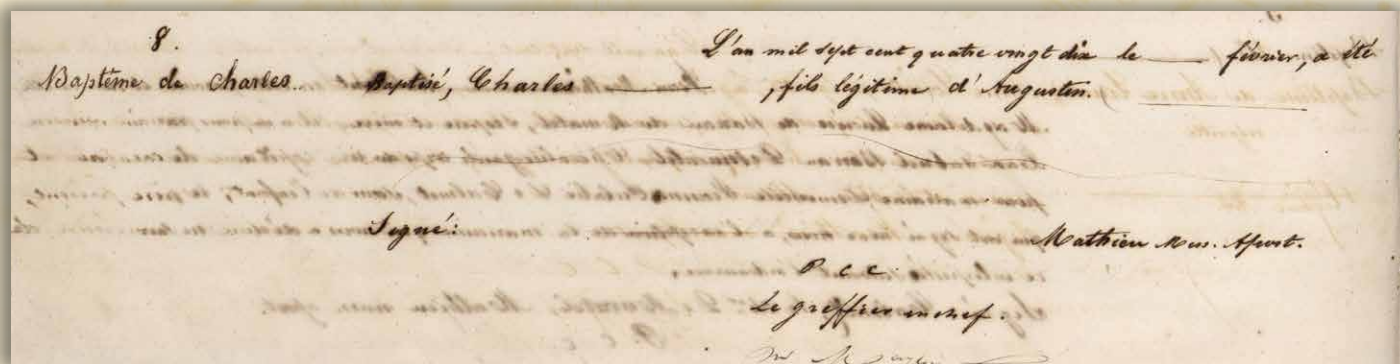
1787 qu'un édit permet au non-catholique de faire constater son état civil soit par le juge soit par le curé. En Guadeloupe, les esclaves sont enregistrés dans des registres spécifiques sauf pendant la période de la première abolition.

Saint-Barthélemy. Plantation d'une croix.



Dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures, entre deux actes de 1725, le curé a inséré le procès-verbal de la plantation d'une croix : « *L'an de grasse 1733, 3 de mai (...) j'ai planté la croix après avoir fait une procession générale (...) j'en ai dressé un acte le 17 de feubvrier de l'année [1734] pour servir à nostre mémoire* ».

De la fiabilité de la reconstitution de l'état civil :
le cas du registre paroissial du Lamentin en 1790



Lamentin. Registre des BMS, 1790. AD971.-1 E 15.

Plusieurs actes du registre paroissial du Lamentin de 1790 sont incomplets. Tout laisse à penser que le greffier, lors de la retranscription en 1853 du registre original sans doute très détérioré, n'a pas réussi à déchiffrer une écriture devenue illisible. Ainsi, Charles a-t-il perdu son patronyme et sa date de naissance. La consultation du site Internet des ANOM permet de découvrir l'intégralité de l'acte de baptême de Charles. Cette deuxième copie du dépôt des papiers publics des colonies (DPPC) a été rédigée en 1832 : elle est complète et permet de découvrir que Charles est le fils d'Augustin Blondeau et de Thérèse Blondeau.

Quelles informations découvre-t-on dans les registres d'état civil ?

Registre des naissances : actes de naissance, actes de reconnaissance, actes d'affranchissement d'esclave, transcriptions des jugements liés à la naissance et filiation, procès-verbaux de découverte d'enfants nouveau-nés.

Registre des mariages : actes de mariages, transcription des jugements de divorce et d'annulation de mariage. Depuis 1927, les publications de mariage ne sont plus portées dans le registre.

Registre des décès : actes de décès, actes des enfants déclarés sans vie, transcriptions des jugements déclaratifs de décès.

Registre des publications de mariages : ils permettent de connaître le lieu de mariage des personnes domiciliées dans la commune et se mariant à l'extérieur. Ils ont été supprimés en 1927. Depuis 1897, la mention du mariage étant portée

devant l'acte de naissance de chaque époux, ces registres ne sont plus utiles pour le généalogiste sauf si les mentions n'ont pas été correctement portées sur les registres des naissances. Ces registres ne seront pas mis en ligne sur le portail WEB des Archives départementales mais seront consultables en salle de recherche.

Les tables décennales : les tables des registres de catholicité sont peu nombreuses : leur rédaction était laissée à l'initiative du curé. À partir de 1792, à la fin de chaque registre, une liste alphabétique des actes permet d'accéder rapidement à l'acte recherché. Dès 1793, les tables décennales apparaissent : elles regroupent l'ensemble des actes rédigés dans la décennie par ordre alphabétique des patronymes. Ce registre spécifique est tenu en double exemplaire.

1790	Marquand	Série	1790	Marie / Elmina	1855
1791	Marquand	id	1791	id	Marquand
1792	Marquand	id	1792	Canons / Jean Ror	Série
1793	Marquand	id	1793	Orléans / Jean Ror	id
1794	Marquand	id	1794	Orléans / Jean Ror	id
1795	Marquand	id	1795	Orléans / Jean Ror	id
1796	Marquand	id	1796	Orléans / Jean Ror	id
1797	Marquand	id	1797	Orléans / Jean Ror	id
1798	Marquand	id	1798	Orléans / Jean Ror	id
1799	Marquand	id	1799	Orléans / Jean Ror	id
1800	Marquand	id	1800	Orléans / Jean Ror	id
1801	Marquand	id	1801	Orléans / Jean Ror	id
1802	Marquand	id	1802	Orléans / Jean Ror	id
1803	Marquand	id	1803	Orléans / Jean Ror	id
1804	Marquand	id	1804	Orléans / Jean Ror	id
1805	Marquand	id	1805	Orléans / Jean Ror	id
1806	Marquand	id	1806	Orléans / Jean Ror	id
1807	Marquand	id	1807	Orléans / Jean Ror	id
1808	Marquand	id	1808	Orléans / Jean Ror	id
1809	Marquand	id	1809	Orléans / Jean Ror	id
1810	Marquand	id	1810	Orléans / Jean Ror	id
1811	Marquand	id	1811	Orléans / Jean Ror	id
1812	Marquand	id	1812	Orléans / Jean Ror	id
1813	Marquand	id	1813	Orléans / Jean Ror	id
1814	Marquand	id	1814	Orléans / Jean Ror	id
1815	Marquand	id	1815	Orléans / Jean Ror	id
1816	Marquand	id	1816	Orléans / Jean Ror	id
1817	Marquand	id	1817	Orléans / Jean Ror	id
1818	Marquand	id	1818	Orléans / Jean Ror	id
1819	Marquand	id	1819	Orléans / Jean Ror	id
1820	Marquand	id	1820	Orléans / Jean Ror	id
1821	Marquand	id	1821	Orléans / Jean Ror	id
1822	Marquand	id	1822	Orléans / Jean Ror	id
1823	Marquand	id	1823	Orléans / Jean Ror	id
1824	Marquand	id	1824	Orléans / Jean Ror	id
1825	Marquand	id	1825	Orléans / Jean Ror	id
1826	Marquand	id	1826	Orléans / Jean Ror	id
1827	Marquand	id	1827	Orléans / Jean Ror	id
1828	Marquand	id	1828	Orléans / Jean Ror	id
1829	Marquand	id	1829	Orléans / Jean Ror	id
1830	Marquand	id	1830	Orléans / Jean Ror	id
1831	Marquand	id	1831	Orléans / Jean Ror	id
1832	Marquand	id	1832	Orléans / Jean Ror	id
1833	Marquand	id	1833	Orléans / Jean Ror	id
1834	Marquand	id	1834	Orléans / Jean Ror	id
1835	Marquand	id	1835	Orléans / Jean Ror	id
1836	Marquand	id	1836	Orléans / Jean Ror	id
1837	Marquand	id	1837	Orléans / Jean Ror	id
1838	Marquand	id	1838	Orléans / Jean Ror	id
1839	Marquand	id	1839	Orléans / Jean Ror	id
1840	Marquand	id	1840	Orléans / Jean Ror	id
1841	Marquand	id	1841	Orléans / Jean Ror	id
1842	Marquand	id	1842	Orléans / Jean Ror	id
1843	Marquand	id	1843	Orléans / Jean Ror	id
1844	Marquand	id	1844	Orléans / Jean Ror	id
1845	Marquand	id	1845	Orléans / Jean Ror	id
1846	Marquand	id	1846	Orléans / Jean Ror	id
1847	Marquand	id	1847	Orléans / Jean Ror	id
1848	Marquand	id	1848	Orléans / Jean Ror	id
1849	Marquand	id	1849	Orléans / Jean Ror	id
1850	Marquand	id	1850	Orléans / Jean Ror	id
1851	Marquand	id	1851	Orléans / Jean Ror	id
1852	Marquand	id	1852	Orléans / Jean Ror	id
1853	Marquand	id	1853	Orléans / Jean Ror	id
1854	Marquand	id	1854	Orléans / Jean Ror	id
1855	Marquand	id	1855	Orléans / Jean Ror	id

Table décennale des Abymes 1855-1864.

Pour chaque lettre de l'alphabet, il existe un ordre chronologique mais pas d'ordre alphabétique interne. Devant chaque patronyme est portée la nature de l'acte.

Ces tables sont très précieuses pour le généalogiste car elles permettent de retrouver rapidement un ancêtre dont la date de naissance ou autre n'était pas certaine, ou de retrouver une fratrie née dans la décennie.

En Guadeloupe, les collections départementales renferment davantage de répertoires annuels que de tables décennales ce qui rend la recherche plus longue.

Table décennale des Abymes, 1855-1864. AD971.- 1 E 11/230.

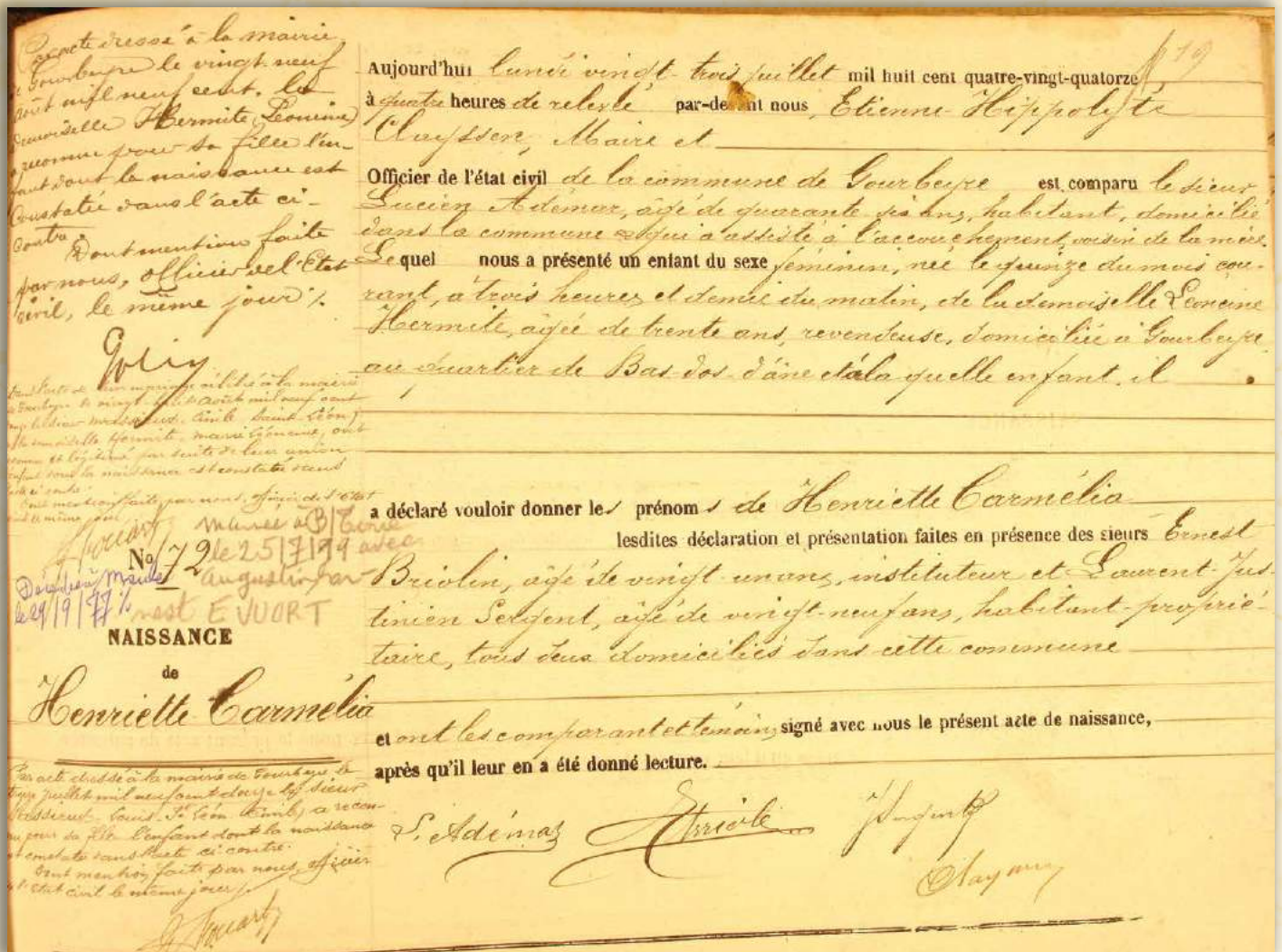
Les mentions marginales

Les mentions marginales sont des informations qui établissent une relation entre deux actes ou entre un acte et un jugement. C'est une référence sommaire qui est portée en marge d'un acte et qui vient modifier l'état civil de l'intéressé (divorce, décès, reconnaissance...). Ainsi le généalogiste peut-il parvenir rapidement aux autres actes.

Elles n'existent pas sous l'Ancien Régime : elles apparaissent avec le Code civil. Voici les principales :

- > **reconnaissance d'un enfant naturel** : le code Napoléon ordonne la mention en marge de l'acte de naissance ;
- > **divorce** : la loi du 18 avril 1886 ordonne la mention marginale du divorce en marge de l'acte de mariage et des actes de naissance de chacun des époux (divorce : instauré en 1792, supprimé en 1816, rétabli en 1884) ;
- > **mariage** : depuis 1897, il est mentionné en marge des actes de naissance ;
- > **décès** : depuis 1945, la mention de l'acte de décès est inscrite en marge de l'acte de naissance de la personne décédée ;
- > **actes de naissance** : parallèlement, depuis la loi du 28 octobre 1922, les actes de naissances doivent indiquer la date et le lieu de naissance des parents.

Des mentions marginales qui racontent des traces de vie



Gourbeyre. Acte de naissance d'Henriette Carmélia le 23 juillet 1894 avec cinq mentions marginales. AD971.- 15 E dépôt 12.

Reconnaissance par sa mère le 23 juillet 1900 et par son père le 13 juillet 1912. Mariage de ses parents le 23 août 1912. Mariée en 1919 avec Augustin Evuort, elle décède le 29 septembre 1977.

Les registres d'état civil des esclaves

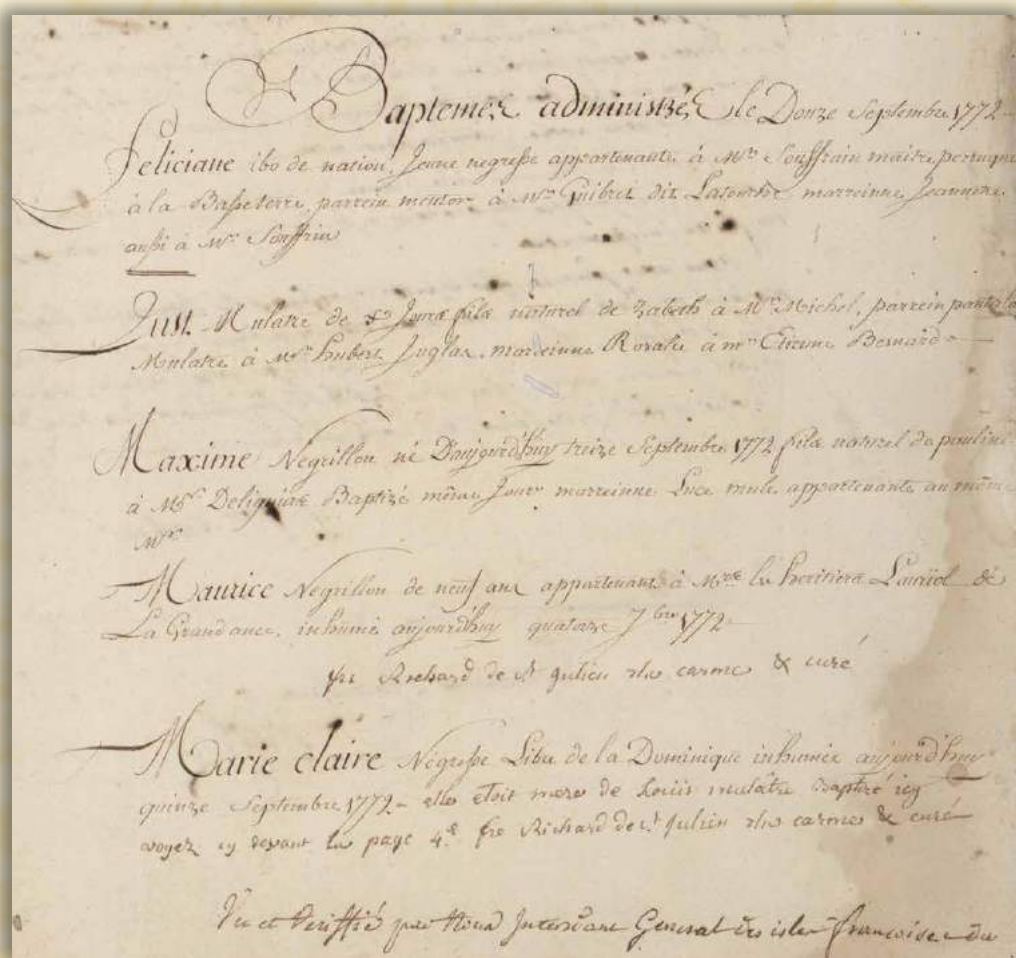
Les registres d'état civil des esclaves conservés aux Archives départementales rappellent qu'il exista une législation qui, au fil des décennies, imposa l'enregistrement des naissances, mariages et décès avant 1848.

En 1764, une première ordonnance de l'intendant Peynier impose la tenue des registres des esclaves en deux exemplaires : les propriétaires d'esclaves sont tenus de déclarer les décès en transmettant au curé le nom et l'âge du décédé ainsi que le nom du maître. Mais des curés tenaient au moins

depuis le début du XVIII^e siècle, des registres paroissiaux des esclaves. Les registres des baptêmes et des décès de Saint-Barthélemy (vers 1720) et de Trois-Rivières (1715-1725) qui sont parvenus jusqu'à nous, en témoignent.

À Saint-Barthélemy, de 1724 à 1736, les actes de catholicité des esclaves et des « libres » sont rassemblés dans un même registre. Il est également à noter que le registre d'état civil des esclaves tenu entre 1821 et 1846 devient après 1848 un registre d'état civil pour tous jusqu'en 1859.

Registre paroissial des esclaves de Trois-Rivières



Trois-Rivières. Registre paroissial des esclaves, 1772. AD971 - 8/32.

Les informations concernant les actes d'état civil des esclaves sont très succinctes : le nom de l'esclave, celui du propriétaire et la date de l'acte.

Dans le registre paroissial de Trois-Rivières de 1772, le curé fait l'état des baptêmes administrés les 12 et 13 septembre 1772 :

« **Féliciane**, ibo de nation, jeune négresse appartenante à M. Souffrain maître-perruquier à BT. Son parrain est M. Guibret dit Latouche, marraine Jeannette aussi à M. Souffrin.

Just, mulâtre, de X jours, fils naturel de Zabeth à M. Michel, parrain Pantalon mulâtre à M. Hubert Juglas, marraine Rosalie à M. Étienne Besnard.

Maxime, négillon né d'aujourd'hui 13 septembre 1772 fils de Pauline à M. Deliquier, marraine Luce mule* appartenant au même M. ».

Suivent les actes de sépulture : on y découvre **Marie-Claire** négresse libre de la Dominique inhumée le 15 sept. 1772 : « elle était la mère de Louis mulâtre baptisé icy voyez cy devant la page 4e ».

* diminutif de mulâtre

Les registres d'état civil des esclaves

Le décret d'abolition de l'esclavage du 4 février 1794 a des répercussions sur la tenue des registres d'état civil : de très nombreux actes concernent les « cultivateurs », nom donné aux anciens esclaves, qui viennent, habitation par habitation, régulariser leur situation. Cependant, aucun patronyme n'est attribué aux anciens esclaves et la recherche généalogique entre 1794 et 1802 reste aléatoire. Dès la mort de Delgrès le

28 mai 1802, la distinction de couleur réapparaît, et après le rétablissement de l'esclavage en juillet, le statut juridique est spécifié en marge des actes. En 1803, les esclaves sont exclus des registres d'état civil. La loi du 24 avril 1833 reconnaît en l'esclave le statut de « personne non libre » : l'ordonnance royale du 4 août 1833 lui attribue un état civil.

Première abolition de l'esclavage : absence de patronyme

Le Moule. Déclaration le 15 vendémiaire an VII de la naissance de Jean né trois mois plus tôt, fils de Bernardine, cultivatrice à l'habitation Beaumont.

Naissance de Jean

Aujourd'hui Quinzième jour du mois de Vendémiaire de l'an sept de la République Française une & indivisible, onz heure du matin, par devant moi Jean Baptiste d'Aville officier public en la commune du moule, île grande Terre le partement de la Guyane Française par détermination du tribunal de commerce de la même commune, est comparu dans la salle publique de cette maison commune la citoyenne Bernardine cultivatrice par elle-même à Beaumont, assistée du citoyen navasse, âgé de trente ans, & de la citoyenne Constante âgée de cinquante ans, la quelle a déclaré que l'enfant mâle quelle vient d'enfanter est son fils naturel au quel elle donne le nom de Jean.

AD971-1E172.

Application de l'ordonnance royale du 4 août 1833

Pointe Noire. Déclaration le 28 janvier 1841 par F. Desplan, « habitant propriétaire », de la naissance d'Elisa, fille de la « négresse de culture » Louise, née le 14 janvier.

Naissance de Elisa

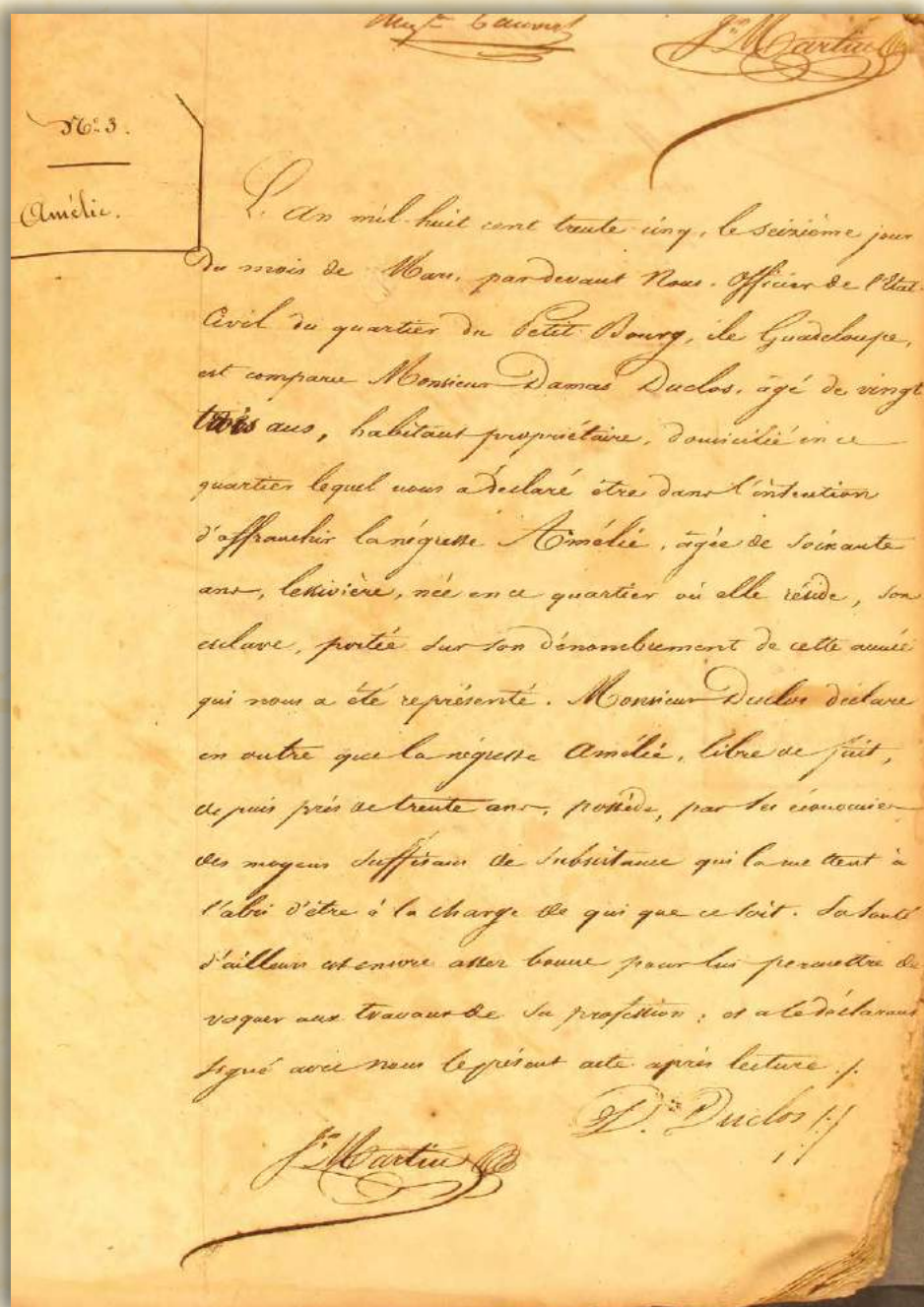
Le 28 mil. huit cent quarante un et le vingt huit janvier à neuf heures du matin, par devant moi François Duboisson Notaire de la commune de la St. Noire, est comparu M. F. Desplan, habitant propriétaire majeur domicilié en cette commune, qui nous a présenté son enfant mâle de son fils naturel, né le quatorze de ce mois à l'heure du matin, de la négresse de culture Louise âgée de trente huit ans et qu'il nomme Elisa. En foi de quoi nous avons dressé le présent acte, qu'il a signé avec nous après lecture. Le Maire.

Desplan Duboisson

AD971-9E Dépôt 7.

Les registres d'affranchissements des esclaves

Quelques registres d'affranchissements sont conservés aux Archives départementales : ils apparaissent avec l'assouplissement des conditions d'affranchissement à partir des années 1830.



Petit-Bourg. Affranchissement d'Amélie, 1835. AD971.-20 E dépôt 244.

Il existe deux types de registres d'affranchissements : ceux ouverts dans les années 1820 appelés à recevoir les transcriptions des arrêtés d'affranchissement du gouverneur et ceux créés à partir de 1832 appelés à recueillir les déclarations préalables à l'affranchissement et donc à l'inscription dans le registre des naissances par l'officier civil. L'ordonnance du 11 juin 1839 impose l'attribution d'un patronyme dans les déclarations d'affranchissements.

Registre des déclarations d'intention d'affranchir de Petit-Bourg, 1835.

Affranchissement d'Amélie, esclave libre de fait.

L'ordonnance du 12 juillet 1832 accorde aux esclaves libres de fait ou libres de savane (affranchis par leur maître mais sans formalités administratives) un affranchissement de droit.

Le 16 mars 1835, comparait Damas Duclos, 23 ans, habitant propriétaire, « lequel nous a déclaré être dans l'intention d'affranchir la négresse Amélie, âgée de soixante ans, lessivière, née en ce quartier où elle réside, son esclave, portée sur son dénombrement de cette année qui nous a été représentée. Monsieur Duclos déclare en outre que la négresse Amélie, libre de fait, depuis près de trente ans, possède par ses économies, des moyens suffisants de subsistance qui la mettent à l'abri d'être à la charge de qui que ce soit. Sa santé est d'ailleurs encore assez bonne pour lui permettre de vaquer aux travaux de sa profession ».

Mais les actes d'affranchissements sont à rechercher prioritairement dans les registres des naissances. Ils sont également indiqués dans les tables décennales ce qui permet d'accéder plus rapidement à l'information. Des actes d'affranchissement peuvent encore être enregistrés au lendemain de l'abolition générale de l'esclavage : une démarche apparemment étonnante mais qui semble motivée par le fait de revendiquer que l'on avait accédé à la liberté avant 1848 par ses propres moyens, les procédures ayant été largement allégées.

Questions fréquemment posées aux Archives départementales de la Guadeloupe

Je cherche mes aïeux, comment faire ?

Il ne faut pas se rendre aux Archives départementales sans avoir préalablement recueilli des souvenirs familiaux, retrouvé des livrets de famille, des actes d'état civil... Si vous êtes en possession des actes de naissance de vos parents, vous pourrez trouver ceux de vos grands-parents et ainsi de suite...

Où chercher ?

Pour consulter les actes de plus de 100 ans :

- > **les Archives départementales.** Se reporter au tableau récapitulatif des collections (pages 13 à 16) ;
- > **la mairie de la commune.** À noter que 18 communes sur 32 et les deux COM ont déposé intégralement ou partiellement leur état civil ancien aux Archives départementales. Se reporter au tableau récapitulatif des collections (pages 13 à 16) ;
- > **les Archives nationales d'outre-mer.** Depuis la création du dépôt des papiers publics des colonies (DPPC) en 1776, une troisième collection de l'état civil a été constituée. À noter qu'elle est également consultable aux Archives départementales sur microfilms. Se reporter au tableau récapitulatif des collections (pages 13 à 16).

Pour consulter les actes de moins de 100 ans :

- > **le service de l'état civil des communes.**

Comment obtenir encore plus de renseignements sur mes aïeux ?

Les sources complémentaires sont nombreuses : les archives notariales, la documentation hypothécaire, les registres matricules militaires, les rôles d'équipage des marins, les recensements de population, les listes électorales...

Quels sont les délais de communicabilité ?

La loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives fixe les délais de communicabilité à compter de la date de l'acte pour une consultation sur place (mairie ou Archives départementales) :

- > **naissances et mariages** : 75 ans ;
- > **décès** : immédiatement communicables ;
- > **tables décennales et annuelles** : immédiatement communicables.

Seuls les registres de plus de 100 ans sont diffusés sur internet, mais il faut attendre 120 ans si les actes d'état civil sont indexés.

Existe-t-il des livres ou des revues pour m'aider à faire une généalogie guadeloupéenne ?

Goddet-Langlois (Denise et Jean), La vie en Guadeloupe au XVII^e siècle suivi du *Dictionnaire des familles guadeloupéennes de 1635 à 1700*, Fort-de-France, éditions Exbrayat, 1991. Cette étude concerne les familles installées aux XVII^e et XVIII^e et recense par ordre alphabétique tous les noms relevés dans les registres de catholicité de la Guadeloupe.

Deux revues de généalogies antillaises consultables en salle de recherche peuvent vous être utiles :

- > **GHC** : Généalogie et Histoire de la Caraïbe publie des généalogies de familles antillaises.
Site internet : <http://www.ghcaraibe.org>
- > **GHAG** : Génésis Guadeloupe a publié des généalogies guadeloupéennes, dont celles d'hommes politiques. Elle a constitué des listes alphabétiques des nouveaux livres pour certaines communes.

Questions fréquemment posées aux Archives départementales de la Guadeloupe

Quels sites Internet peut-on consulter ?

Le portail WEB des Archives départementales de la Guadeloupe est en cours de construction. À son ouverture en septembre 2015, il proposera les registres d'état civil des esclaves, les registres des nouveaux libres, les registres paroissiaux, les tables décennales et les répertoires annuels. Les actes des registres d'état civil seront indexés.

Le site des Archives nationales d'outre-mer :

> <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

Il s'agit de la troisième collection, celle du dépôt des papiers publics des colonies. Elle n'est pas totalement mise en ligne. Les actes ne sont pas indexés. Attention, il n'y a pas de registres d'esclaves et de nouveaux libres.

Le site de Génésis Guadeloupe :

> <http://genealogie-guadeloupe.com/>

De 2001 à 2008, la consultation des registres des nouveaux libres conservés aux Archives départementales a permis la création de listes alphabétiques des patronymes par commune. Le travail n'a pas été achevé.

Le site de CM98 :

> <http://www.anchoukaj.org>

C'est la version Internet de l'ouvrage *Non an nou*. Comme pour le site Génésis Guadeloupe, il propose des listes alphabétiques des patronymes par commune. Les informations sont incomplètes car elles reposent sur les microfilms des registres des nouveaux libres réalisés par les Archives départementales dans les années 1980 dont une copie a été déposée aux Archives nationales.

Le site de la banque numérique des patrimoines martiniquais :

> <http://www.patrimoines-martinique.org>

Elle propose la consultation des registres d'esclaves, des registres d'individualité et des registres de catholicité conservés aux Archives départementales de la Martinique. Il existe un espace collaboratif pour indexer les actes.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE

Adresse topographique : Bisdary, 97113 Gourbeyre
Adresse postale : BP 74, 97102 Basse-Terre cedex

Tél. : 0590 81 13 02

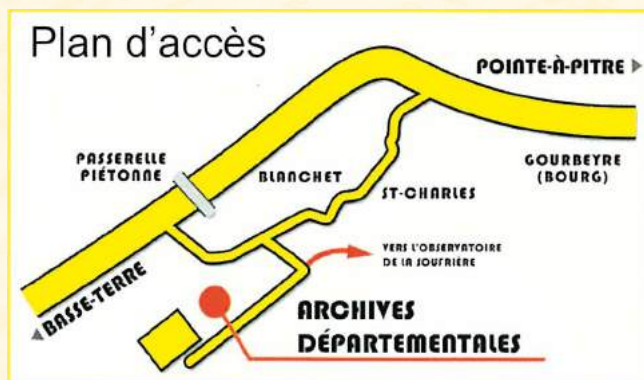
Fax. : 0590 81 97 15

Courriel : archives@cg971.fr

Horaires d'ouverture :

> lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 17h00 ;

> mercredi de 8h00 à 12h30.



Collections de l'état civil ancien conservées aux Archives départementales de la Guadeloupe

1 E	collection des greffes des tribunaux
E dépôt	collection des communes
4 F	dépôt des papiers publics des colonies (copie supplémentaire)
8 J	collection des paroisses
5 Mi	microfilms de la collection du DPPC conservée aux Archives nationales de l'outre-mer

Avertissement

Les dates mentionnées dans le tableau sont les dates extrêmes des collections : les lacunes ne sont pas mentionnées. L'état complet des collections de l'état civil ancien est à votre disposition dans la salle de recherche des Archives départementales.

Abréviations : BMS = baptêmes, mariages, sépultures / NMD = naissances, mariages, décès

Communes	Nature de l'acte	1 E	E dépôt	4 F	8 J	5 Mi
ABYMES	NMD	1838-1909		1865-1904		1838-1870
	Tables décennales	1838-1894				1838-1874
	Esclaves	1841-1848				
	Nouveaux libres	1848-1857				
ANSE-BERTRAND	BMS	1775-1790				1738-1796
	NMD	1800-1909		1874-1889		1797-1870
	Affranchissements	1835				
	Publications de mariages	1842-1921				
	Tables décennales	1835-1864				1738-1874
	Esclaves	1836-1848				
	Nouveaux libres	1848-1858				
BAIE-MAHAULT	BMS	1781-1801				1741-1791
	NMD	1803-1909	1808, 1847-1903	1879-1898		1792-1870
	Publication de mariages	1839-1882				
	Tables décennales					1742-1874
	Esclaves	1837-1847	1847-1848			
	Nouveaux libres	1860-1861				
BAILLIF	BMS					1751-1791
	NMD	1838-1920	1838-1900	1903-1917		1800-1870
	Tables décennales	1838-1922				1751-1874
	Esclaves	1838-1847	1838-1848			
BASSE-TERRE	BMS					1679-1794
	NMD	1815-1920	An III-1895	1887-1913		1795-1870
	Tables décennales	An VIII-1894				1679-1874
	Esclaves	1847-1848	1840, 1846			
BOUILLANTE	BMS					1752-1794
	NMD	1835-1920	An XIV-1863	1887-1917		1795-1872
	Affranchissements		1822-1848			
	Publications de mariages	An XII-1826				
	Tables décennales	1843-1924				1752-1874
	Esclaves	1838-1848	1837-1847			
	Nouveaux libres		1848-1849			

Communes	Nature de l'acte	1 E	E dépôt	4 F	8 J	5 Mi
CAPESTERRE-BELLE-EAU	BMS					1639-1791
	NMD	An XII-1920		1893-1912		1792-1870
	Tables décennales	1843-1922				1639-1874
	Esclaves	1842-1848				
	Nouveaux libres	1848-1852				
CAPESTERRE MARIE-GALANTE	BMS					1703-1794
	NMD	1838-1909				1795-1872
	Tables décennales					1703-1864
	Nouveaux libres	1848-1855				
DESHAIES	BMS					1733-1794
	NMD	1841-1920	1841-1913	1873-1905		1795-1872
	Affranchissements					
	Tables décennales	1843-1902	1893-1902			1733-1874
	Esclaves	1840-1848	1840-1847			
DESIRADE	BMS	1783-1789				1754-1794
	NMD	1818-1909	1842-1899	1880-1890		1795-1872
	Publications de mariages	1834-1898				
	Tables décennales					1754-1874
	Esclaves	1804-1807 1840-1847	1848			
	Nouveaux libres	1849-1859				
GOSIER	BMS	1782-1794				1688-1794
	NMD	An13-1909		1877-1878		1795-1870
	Publications de mariages	1834-1924				
	Tables décennales	1782-1884				1688-1874
	Esclaves	1840-1848				
	Nouveaux libres	1848				
GOURBEYRE	NMD	1838-1920	1838-1902	1900-1912		1838-1872
	Tables décennales	1843-1882				1838-1874
GOYAVE	BMS					1759-1791
	NMD	1841-1920	1841-1895			1801-1872
	Tables décennales	1843-1882				1759-1874
	Esclaves	1840-1848	1840-1848			
GRAND-BOURG MARIE-GALANTE	BMS					1723-1791
	NMD	1825-1909		1889-1900		1792-1870
	Tables décennales					1723-1874
	Esclaves	1837-1841				
	Nouveaux libres	1848-1861				
LAMENTIN	BMS	1790-1794				1765-1794
	NMD	An9-1915		1878-1896		1795-1870
	Publications de mariages	1841-1895				
	Tables décennales	1835-1884				1765-1874
	Esclaves	1840-1848				
	Nouveaux libres	1848-1853				
MORNE-À-L'EAU	BMS	1782-1789				1759-1792
	NMD	An12-1909	1856-1907			1805-1870
	Publications de mariages	1840-1908				
	Tables décennales	1782-1894				1759-1874
	Nouveaux libres	1848-1859				

Communes	Nature de l'acte	1 E	E dépôt	4 F	8 J	5 Mi
MOULE	BMS				1755-1848	1739-1794
	NMD	1793-1909	AnVII-1885	1872-1904		1795-1870
	Reconnaissances		1849-1883			
	Affranchissements		1820-1822			
	Publications de mariages	1830-1885				
	Tables décennales	1835-1854				1739-1874
	Esclaves	1837-1848	1837-1848		1781-1794	
	Nouveaux libres	1848-1853	1848-1856			
PETIT-BOURG	BMS					1686-1794
	NMD	An IV-1909	1814-1910	1896-1904		1795-1870
	Affranchissements		1832-1838			
	Publications de mariages	1843-1898				
	Tables décennales	1835-1904				1686-1874
	Esclaves	1834-1847	1837-1848			
	Nouveaux libres	1848-1860	1848-1860			
PETIT-CANAL	BMS	1780-1794				1743-1794
	NMD	An VIII-1912	1848-1903	1893-1902		1795-1870
	Publications de mariages	1839-1898				
	Tables décennales	1835-1864				1743-1874
	Esclaves	1839-1848				
	Nouveaux libres	1848-1862				
POINTE-À-PITRE	BMS	1781			1802-1873	1728-1794
	NMD	1814-1909		1884, 1866		1794-1870
	Publications de mariages	1843- 1897				
	Tables décennales	1855-1864				1728-1874
	Esclaves (EC, BMS)	1804-1805			1840-1848	
	Nouveaux libres	1848-1856				
POINTE-NOIRE	BMS					1673-1791
	NMD	1812-1920	An VI- 1841			1792-1870
	Tables décennales	1843-1982				1673-1874
	Esclaves	1840	1841			
PORT-LOUIS	BMS	1780-1794				1725-1794
	NMD	An XII-1909		1877-1899		1795-1870
	Affranchissements	1830				
	Publications de mariages	1842-1898				
	Tables décennales	1875-1884				1725-1874
	Esclaves	1846				
	Nouveaux libres	1848-1857				
SAINT-BARTHÉLEMY	BMS					1773-1777
	BMS, NMD. Libres et esclaves		1724-1898			
	NMD	1878-1920	1797-1882			
	Publications de mariages	1879-1920				
	Tables décennales					1773-1777
	Esclaves		1737-1846			
SAINT-CLAUDE	BMS					1768-1792
	NMD	1838-1920	1838-1904	1893-1912		1838-1870
	Tables décennales	1843-1902	1839-1860			1768-1792 1838-1874
	Esclaves	1838-1848	1837-1848			
	Nouveaux libres	1848-1855	1848			

Communes	Nature de l'acte	1 E	E dépôt	4 F	8 J	5 Mi
SAINT-FRANÇOIS	BMS				1789-1852	1695-1874
	NMD	An VIII-1909		1837-1853		1795-1870
	Publications de mariages	1840-1895				
	Tables décennales					1695-1874
	Esclaves	1782-1783 1840-1848			1790	
	Nouveaux libres	1848-1852				
SAINT-LOUIS MARIE-GALANTE	BMS					1742-1796
	NMD	1839-1909		1885-1904		1796-1872
	Nouveaux libres	1848-1857	1848			
	Tables décennales					1742-1874
SAINT-MARTIN	BMS					1773-1794
	NMD	1827-1920	1841			1795-1872
	Tables décennales					1773-1874
SAINTE-ANNE	BMS	1781-1789			1731-1791	1733-1790
	NMD	1819-1909		1837-1891		1791-1870
	Publications de mariages	1843-1898				
	Tables décennales	1835-1894				1733-1874
	Esclaves	1839-1847				
	Nouveaux libres	1849-1860				
SAINTE-ROSE	BMS	1781-1791				1722-1795
	NMD	An VIII-1909	1822	1871-1904		1795-1870
	Publications de mariages	1834-1908				
	Tables décennales	1835-1884				1722-1874
	Esclaves	1834-1848				
	Nouveaux libres	1848-1862				
TERRE-DE-BAS	BMS					1686-1791
	NMD	1833-1920				1792-1872
	Tables décennales	1843-1902				1686-1874
	Esclaves	1838-1846				
TERRE-DE-HAUT	BMS				1792-1826	1734-1792
	NMD	1829-1920	1802-1840			1794-1872
	Affranchissements		1830-1848			
	Tables décennales	1843-1892				1734-1864
	Esclaves		1845			
	Nouveaux libres		1848-1862			
TROIS-RIVIÈRES	BMS				1697-1827	1678-1791
	NMD	1830-1920	1823-1923	1870-1919		1792-1872
	Affranchissements		1832-1848			
	Tables décennales	1843-1892				1678-1874
	Esclaves		1823-1848		1715-1792	
	Nouveaux libres		1848-1860			
VIEUX-FORT	BMS					1716-1794
	NMD	1835-1920				1795-1872
	Tables décennales	1843-1912				1716-1874
	Esclaves	1840-1848	1848			
	Nouveaux libres		1849-1850			
VIEUX-HABITANTS	BMS					1692-1792
	NMD	1820-1920		1881-1918		1792-1870
	Tables décennales	1843-1922				1692-1874
	Esclaves	1840-1848				